

Administration portuaire de Halifax

États financiers

31 décembre 2010



Halifax Port Authority

PO Box 336, Halifax Nova Scotia B3J 2P6

Administration portuaire de Halifax

CP 336, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2P6

T 902.426.8222

F 902.426.7335

www.portofhalifax.ca

ISO 14001:2004 1040847

Canada 



Message de la Présidente-directrice générale Coup d'œil sur 2010

Une augmentation de ses recettes en 2010 a permis à l'Administration portuaire d'Halifax de continuer à bénéficier d'une situation financière forte.

Durant la récession, nous avons été en mesure de maintenir un solide rendement financier et une cote d'évaluation des investissements uniforme depuis 2007. En 2010, les secteurs du fret et des croisières ont connu une croissance au Port d'Halifax, donnant lieu ainsi à une année encourageante pour le port et ses partenaires.

La plupart de nos catégories de fret, y compris le fret conteneurisé, les marchandises diverses et le fret à manutention par roulage, ont affiché une croissance en 2010.

Plus de 260 000 croisiéristes ont visité le Port d'Halifax, produisant ainsi une très bonne saison des croisières en 2010.

Les statistiques sur le commerce sur 12 mois pour le Port d'Halifax reflètent les tendances mondiales à la hausse dans le secteur du transport maritime. Il est bon de souligner que le Port d'Halifax a connu une croissance dans les marchés comme celui de l'Asie du Sud-Est, région qui est devenue le plus important partenaire commercial du port au cours des cinq dernières années.

En 2010, l'Administration portuaire d'Halifax a continué à investir dans les installations portuaires, apportant d'autres améliorations aux terminaux à conteneurs et à marchandises diverses. Nous allons continuer à investir dans les infrastructures pour que le Port d'Halifax reste hautement concurrentiel dans les secteurs des marchandises et des croisières.

Au nom de l'Administration portuaire d'Halifax, je tiens à remercier tous nos partenaires pour leur travail en vue de favoriser l'avancement du Port d'Halifax en tant que port de transbordement clé.

Avec mes salutations les meilleures.

La présidente-directrice générale,

Karen Oldfield

Table des matières

	<u>Page</u>
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Résultats, résultat étendu et bénéfices non répartis	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 17

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'honorable Chuck Strahl
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Administration portuaire de Halifax (« l'Administration portuaire »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, et les états des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Administration portuaire au 31 décembre 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Le 10 mars 2011
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Administration portuaire de Halifax

Résultats, résultat étendu et bénéfices non répartis

Exercice terminé le 31 décembre 2010

(en milliers de dollars)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Produits liés à l'exploitation	29 016 \$	26 922 \$
Revenus (perte) de placement et autres	69	(147)
	<u>29 085</u>	<u>26 775</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	6 376	5 531
Montants liés à l'entretien et aux réparations	871	1 051
Honoraires professionnels et honoraires de consultation	565	576
Autres charges d'exploitation (note 5)	7 028	6 896
	<u>14 840</u>	<u>14 054</u>
Bénéfices provenant de l'exploitation avant frais sur les produits bruts, intérêts débiteurs et amortissement	<u>14 245</u>	<u>12 721</u>
Frais sur les produits bruts (note 6)	1 145	1 015
Intérêts débiteurs	120	148
Amortissement	7 159	8 603
	<u>8 424</u>	<u>9 766</u>
Bénéfice net et résultat étendu	<u>5 821 \$</u>	<u>2 955 \$</u>

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
		(retraité)
Bénéfices non répartis, au début (note 4)	85 377 \$	82 422 \$
Bénéfice net et résultat étendu	<u>5 821</u>	<u>2 955</u>
Bénéfices non répartis, à la fin	<u>91 198 \$</u>	<u>85 377 \$</u>

Voir les notes complémentaires.

Administration portuaire de Halifax

Bilan

Au 31 décembre 2010

(en milliers de dollars)

	<u>2010</u>	<u>2009</u> (retraité)
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	892 \$	19 \$
Débiteurs (note 7)	7 103	3 546
Charges payées d'avance	592	530
Actif dérivé	-	44
	<u>8 587</u>	<u>4 139</u>
Créances à long terme (note 8)	3 357	1 676
Immobilisations (notes 9 et 10)	<u>154 205</u>	<u>150 019</u>
	<u>166 149 \$</u>	<u>155 834 \$</u>

Passif

À court terme

Dette bancaire (note 12)	4 618 \$	5 840 \$
Créditeurs et charges à payer	13 766	8 888
Produits reportés	<u>1 068</u>	<u>1 063</u>
	19 452	15 791
Obligation au titre des prestations constituées (note 13)	516	843
Produits reportés	<u>4 126</u>	<u>2 966</u>
	<u>24 094</u>	<u>19 600</u>

Capitaux propres

Capital d'apport	50 857	50 857
Bénéfices non répartis	<u>91 198</u>	<u>85 377</u>
	<u>142 055</u>	<u>136 234</u>
	<u>166 149 \$</u>	<u>155 834 \$</u>

Engagements (note 10)

Au nom du conseil,



Voir les notes complémentaires.

Administration portuaire de Halifax

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net et résultat étendu	5 821 \$	2 955 \$
Diminution de la juste valeur de l'actif dérivé	44	250
Amortissement et autres ajustements	7 681	8 838
Diminution de l'obligation au titre des prestations constituées	<u>(327)</u>	<u>(707)</u>
	13 219	11 336
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation (note 15)	<u>4 962</u>	<u>(1 790)</u>
	18 181	9 546
Activités de financement		
Produits liés aux subventions pour des immobilisations	<u>4 523</u>	—
Activités d'investissement		
Prêts, déduction faite des remboursements	(1 777)	499
Acquisition d'immobilisations	<u>(18 832)</u>	<u>(14 631)</u>
	<u>(20 609)</u>	<u>(14 132)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 095	(4 586)
Dette bancaire, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, au début	<u>(5 821)</u>	<u>(1 235)</u>
Dette bancaire, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, à la fin	<u>(3 726) \$</u>	<u>(5 821) \$</u>

Voir les notes complémentaires.

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

1. Nature des activités

L'Administration portuaire de Halifax a été établie le 1^{er} mars 1999 en application de la *Loi maritime du Canada*. Elle est la continuation de l'ancienne société Halifax Port Corporation.

L'Administration portuaire est gérée par un conseil d'administration composé d'au plus sept membres. L'Administration portuaire exerce ses activités sur une base commerciale et a pour mandat d'être financièrement autonome. L'Administration portuaire administre le port de Halifax et les immeubles fédéraux dont elle est responsable et possède d'autres immobilisations, comme il est décrit à la note 9 des états financiers.

Les produits de l'Administration portuaire proviennent principalement des loyers pour les installations sous sa gestion et sa propriété et des frais imputés aux navires, du fret et des tarifs perçus auprès des passagers utilisant le port de Halifax.

2. Sommaire des méthodes comptables significatives

Comptabilisation des produits

Les produits tirés des loyers sont comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période de location et la partie des produits non gagnés est comptabilisée dans les produits reportés. Les produits reportés sont comptabilisés dans les résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location. Les produits tirés des frais imputés aux navires, du fret et des tarifs perçus auprès des passagers utilisant le port de Halifax sont comptabilisés lorsque les services sont quasi rendus.

Charges sociales

L'Administration portuaire comptabilise annuellement dans ses comptes une estimation des charges à payer pour les prestations de retraite et autres régimes d'avantages sociaux/postérieurs à l'emploi, y compris les droits à des paiements forfaitaires et les indemnités pour accidents du travail, payables aux salariés dans les années à venir conformément à ses conventions collectives ou à ses politiques.

Le coût des prestations de retraite à l'égard du régime de retraite à cotisations déterminées est passé en charges lorsque les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des prestations de retraite du régime à prestations déterminées acquises par les salariés est déterminé de façon actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations et selon la meilleure estimation fournie par la direction du rendement prévu des placements du régime, de l'indexation des salaires et de l'âge de la retraite des salariés. Conformément à la méthode de répartition des prestations, au prorata des services, une part égale de l'estimation totale des prestations futures, établies au moyen d'une projection des salaires, est attribuée à chaque année de service. Le rendement prévu des éléments d'actif du régime est fondé sur la juste valeur de ces derniers.

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

2. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

Les charges de retraite comprennent le coût des prestations de retraite acquises durant l'exercice, les frais d'intérêt sur l'obligation au titre des prestations aux salariés, le rendement prévu de l'actif du régime de retraite, l'amortissement des coûts des services passés, et l'amortissement de l'excédent des gains nets actuariels ou des pertes nettes actuarielles sur la plus grande des deux valeurs suivantes : 10 % de l'obligation au titre des prestations de retraite ou 10 % de la juste valeur des éléments d'actif du régime. La période d'amortissement s'étale sur la durée du service moyen prévu restant des salariés actifs couverts par le régime. L'écart entre les charges de retraite et la capitalisation des régimes de retraite est comptabilisé comme actif ou passif reporté au bilan.

Les obligations au titre du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à l'égard des droits aux paiements forfaitaires sont comptabilisées de manière uniforme à titre de régimes de retraite à prestations déterminées de l'Administration portuaire tel qu'il a été mentionné ci-dessus, mais elles ne sont pas déterminées de façon actuarielle.

Les obligations à l'égard des avantages postérieurs à l'emploi au titre des indemnités pour accidents du travail et du maintien de certaines prestations à des salariés souffrant d'invalidité de longue durée sont comptabilisées lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. La même méthode a été utilisée à l'égard des régimes à prestations déterminées fondés sur les années de service pour mesurer les obligations de l'Administration portuaire. Toutefois, la méthode de répartition des prestations n'est pas au prorata des années de services puisque les obligations sont comptabilisées lorsque le fait à l'origine de celles-ci se produit et les estimations se fondent sur les résultats et les hypothèses des régimes provinciaux d'indemnisation des victimes d'accidents du travail. Les gains actuariels, ou les pertes actuarielles, sont comptabilisés sur la durée moyenne de l'obligation au titre des prestations constituées.

Immobilisations

Les subventions, y compris les prêts-subventions, accordées pour des projets d'immobilisations et consenties par le gouvernement du Canada et des tierces parties sont déduites du coût des immobilisations connexes.

Les intérêts directement liés à la période de construction sont capitalisés dans le coût des immobilisations connexes. Le montant des intérêts capitalisés dans le coût des immobilisations connexes pour l'exercice considéré s'élève à 100 \$ (néant pour l'exercice 2009).

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs pour l'exercice complet, commençant par l'exercice au cours duquel les actifs sont devenus opérationnels, au moyen de taux fondés sur une estimation de la durée de vie utile des actifs. Aucun amortissement n'est comptabilisé dans l'année de la cession.

Les dépenses en immobilisations des projets d'immobilisations en cours à la fin de l'exercice sont comprises dans le poste Autres immobilisations, à titre de Projets en cours de construction, et comprennent les coûts directs. Aucun amortissement n'est comptabilisé à l'égard des projets en cours de construction jusqu'à ce que le projet soit terminé et que l'actif devienne opérationnel.

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

2. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les placements à court terme. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

Utilisation d'estimations

Pour dresser les états financiers de l'Administration portuaire, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, ainsi que sur l'actif et le passif éventuels présentés à la date des états financiers et les montants des produits et charges au cours de l'exercice. Certaines de ces estimations exigent que la direction pose des jugements subjectifs ou complexes qui peuvent être incertains, notamment concernant certains avantages sociaux futurs et charges à payer. Des variations de ces estimations pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers. Ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède de certains événements et mesures que l'Administration portuaire pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Devise

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à chaque date de fin d'exercice. Les gains ou les pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont comptabilisés dans le bénéfice provenant de l'exploitation. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen pour la période.

Actifs à long terme

Un actif à long terme est soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, en comparant sa valeur comptable nette et les flux de trésorerie estimatifs non actualisés. Les actifs dépréciés sont comptabilisés selon leur valeur comptable ou leur juste valeur, selon la valeur la moins élevée des deux. Les pertes de valeur, le cas échéant, sont comprises dans les charges d'amortissement.

Changements de méthodes comptables

a) *Exercice 2010*

Aucune nouvelle méthode comptable significative n'a été adoptée par l'Administration portuaire au cours de l'exercice résultant de l'introduction de normes nouvelles ou révisées en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada ou résultant d'une décision de la direction.

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

2. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

b) Modifications à venir

L'Administration portuaire devra adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour ses états financiers annuels relatifs aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 (l'exercice 2011 de l'Administration portuaire). La date de transition du 1^{er} janvier 2011 exigera le retraitement à des fins de comparaison des montants présentés par l'Administration portuaire pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. En outre, l'Administration portuaire devra présenter l'incidence de la transition aux IFRS au 1^{er} janvier 2010. Bien que l'Administration portuaire évalue actuellement l'incidence financière de la transition des PCGR du Canada aux IFRS et adopte de nouvelles méthodes comptables, elle estime que l'incidence prévue de la transition sur sa situation financière et ses résultats ne sera pas importante.

3. Changements d'estimations comptables

Au cours de l'exercice, l'Administration portuaire a révisé certaines estimations concernant les durées de vie utiles estimatives des immobilisations afin de mieux refléter la nature des actifs et la période de service prévue au cours de laquelle les actifs contribueront, directement ou indirectement, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie futurs. Les changements d'estimations comptables ont été comptabilisés pour l'exercice considéré sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs. Les changements d'estimations comptables ont donné lieu à une augmentation du bénéfice net en raison de la baisse de la charge d'amortissement de 1 400 \$ pour l'exercice.

4. Ajustement à l'égard de périodes antérieures

Les bénéfices non répartis présentés au 1^{er} janvier 2009 ont été réduits de 943 \$, passant de 83 365 \$ à 82 422 \$, en raison de la comptabilisation d'une obligation au titre des indemnités pour accidents du travail de périodes antérieures qui n'avait pas été comptabilisée auparavant.

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

5. Autres charges d'exploitation

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Sécurité et autres services	2 806 \$	2 849 \$
Paielements en remplacement d'impôts	1 057	950
Frais de développement liés aux projets	529	488
Carburant, pétrole et électricité	731	617
Cotisations versées aux associations	334	365
Frais de déplacement et de représentation	595	549
Publicité et promotion	347	402
Autres charges	629	676
	<u>7 028 \$</u>	<u>6 896 \$</u>

6. Frais sur les produits bruts

Pour le maintien en vigueur de ses lettres patentes, l'Administration portuaire est tenue de payer annuellement au ministre des Transports des frais sur les produits bruts, calculés comme suit :

<u>Produits bruts</u>	<u>Frais</u>
Jusqu'à 10 000 \$	2 %
Sur les 10 000 \$ suivants	4 %
Sur les 40 000 \$ suivants	6 %
Sur les 10 000 \$ suivants	4 %
Plus de 70 000 \$	2 %

7. Débiteurs

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Subventions à recevoir	2 676 \$	234 \$
Comptes clients et montants à recevoir	3 878	2 859
Prêts	549	453
	<u>7 103 \$</u>	<u>3 546 \$</u>

8. Créances à long terme

Les créances à long terme comprennent des avances portant intérêt et des avances ne portant pas intérêt qui sont encaissables sur des durées variant entre un et huit ans.

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

9. Immobilisations

	Taux d'amortis- sement	Coût	Amortis- sement cumulé	2010 Valeur comptable nette	2009 Valeur comptable nette
Immeubles fédéraux					
Terrain	– %	25 598 \$	– \$	25 598 \$	25 598 \$
Travaux de dragage	– %	18 591	5 569	13 022	12 861
Structures d'amarrage	1,3-10 %	46 004	32 657	13 347	13 780
Immeubles	2,5-10 %	55 612	21 535	34 077	33 401
Améliorations locatives	*	868	353	515	582
Services publics	2,0-10 %	35 314	14 330	20 984	21 327
Routes et revêtements	2,5-20 %	38 151	23 375	14 776	15 876
Matériel et outillage	5-100 %	500	50	450	475
		220 638	97 869	122 769	123 900
Autres immobilisations					
Terrain	– %	4 971	–	4 971	4 971
Immeubles	2,5-10 %	6 066	670	5 396	5 516
Améliorations locatives	*	639	437	202	292
Services publics	2,0-10 %	1 675	266	1 409	1 167
Routes et revêtements	2,5-20 %	3 903	1 334	2 569	1 925
Matériel et outillage	5-100 %	23 123	17 018	6 105	6 743
Mobilier et matériel de bureau	20-100 %	7 291	5 772	1 519	2 017
Projets en cours de construction		9 265	–	9 265	3 488
		56 933	25 497	31 436	26 119
		277 571 \$	123 366 \$	154 205 \$	150 019 \$

* L'amortissement des améliorations locatives est calculé en fonction de la durée des baux.

Les immeubles fédéraux, y compris les agencements, sont la propriété du gouvernement fédéral et sont gérés par l'Administration portuaire à titre de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour certaines activités établies dans la *Loi maritime du Canada*. L'Administration portuaire ne peut grever d'une hypothèque ou donner en nantissement des terrains fédéraux, à l'exclusion des immeubles et des structures. L'Administration portuaire est responsable de l'exécution des travaux d'entretien, de rénovation et de remplacement nécessaires des immeubles fédéraux qu'elle gère.

10. Engagements

Au cours de l'exercice, les ajouts aux immobilisations se sont élevés à 18 832 \$ (14 631 \$ en 2009).

Au 31 décembre 2010, les obligations contractuelles en matière de construction et d'acquisition d'immobilisations pour des projets d'immobilisations sont évaluées à 23 781 \$ (2 473 en 2009).

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

10. Engagements (suite)

Les montants indiqués ci-dessus comprennent les projets suivants, qui devraient, selon les estimations, dépasser 1 000 \$ chacun :

Projet	Dépenses à ce jour	Engagements à la fin de l'exercice	Coût total autorisé
Amélioration au terminal multifonctionnel			
Richmond	8 497 \$	3 984 \$	73 930 \$
Amélioration au terminal South-End	6 587	19 121	37 860

Entente de financement

L'Administration portuaire a conclu une entente de financement avec Transport Canada concernant les projets d'immobilisations ci-dessus et visant l'obtention de financement. Sous réserve des modalités de l'entente, l'Administration portuaire sera admissible à un financement pouvant aller jusqu'à la moitié du total des dépenses en immobilisations admissibles, ou jusqu'à un maximum de 36 500 \$ et 17 500 \$, respectivement, pour les projets Richmond et South-End. Au 31 décembre 2010, l'Administration portuaire avait engagé 14 383 \$ en dépenses admissibles en vertu de l'entente de financement.

11. Instruments financiers et gestion du risque

L'Administration portuaire est exposée à un certain nombre de risques en raison de la possession d'instruments financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les entités auxquelles l'Administration portuaire fournit des services éprouvent des difficultés financières et ne soient pas en mesure de remplir leurs obligations. L'Administration portuaire examine ses débiteurs non réglés sur une base continue et comptabilise une provision pour les créances douteuses, ou radie les débiteurs qui sont considérés irrécouvrables après que toutes les mesures pour les recouvrer ont été prises. Les montants des débiteurs qui sont radiés ont totalisé 15 \$ (9 \$ en 2009). Au 31 décembre 2010, l'Administration portuaire avait une provision de 265 \$ (247 \$ en 2009). L'Administration portuaire atténue le risque de crédit en surveillant activement le classement par échéance des débiteurs et fait un suivi régulier des comptes en souffrance.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'Administration portuaire ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. L'Administration portuaire gère le risque en administrant la structure de son capital en conjugaison avec sa prévision de trésorerie. Pour faciliter le programme de dépenses en immobilisations, l'Administration portuaire détient une facilité de crédit, comme il est indiqué à la note 12 des états financiers. La facilité est révisée chaque trimestre afin d'assurer la conformité avec les clauses restrictives financières et de connaître le financement disponible pour répondre aux obligations financières. En vertu des contrats, la dette bancaire de l'Administration portuaire (y compris les remboursements d'intérêt) et les comptes clients et charges à payer viennent à échéance au cours des douze prochains mois.

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

11. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations de la valeur de marché, comme les cours du change et les taux d'intérêt aient une incidence sur le bénéfice net de l'Administration portuaire ou la valeur de ses instruments financiers.

a) *Risque de change*

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs varie par suite des fluctuations des taux de change. La totalité des produits de l'Administration portuaire sont en dollars canadiens. Les dépenses engagées en dollars américains en 2010 représentent 646 \$ (755 \$ en 2009).

b) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs associés à la dette de l'Administration portuaire et au paiement des intérêts fluctuent à la suite des variations des taux d'intérêt du marché. L'Administration portuaire est exposée aux variations de taux d'intérêt sur sa facilité de crédit comme il est décrit à la note 12 des états financiers.

Actifs et passifs financiers

L'Administration portuaire classe ses actifs et ses passifs financiers selon leurs caractéristiques et selon les choix et les intentions de la direction. Le classement des actifs financiers comprend : a) détenus à des fins de transaction (évalués à la juste valeur); b) détenus jusqu'à l'échéance (évalués au coût après amortissement); c) disponibles à la vente (évalués à la juste valeur); et d) prêts et créances (évalués au coût après amortissement). Le classement des passifs financiers comprend : a) détenus à des fins de transaction (évalués à la juste valeur); et b) autres passifs (évalués au coût après amortissement).

Au 31 décembre 2010, les actifs et passifs financiers de l'Administration portuaire sont classés dans les catégories suivantes :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Prêts et créances	10 460 \$	5 222 \$
Détenus à des fins de transaction	3 726	5 821
Autres passifs	13 766	8 888

L'Administration portuaire s'est dotée d'une structure hiérarchique à trois niveaux pour la présentation de la juste valeur des instruments financiers, fondée sur le fait que les données découlant des différentes techniques d'évaluation sont observables ou non observables. Les techniques observables reflètent les données du marché provenant de sources indépendantes alors que les données non observables reflètent les hypothèses de la direction. Les modifications des techniques d'évaluation des instruments financiers peuvent se traduire par des transferts de niveau. La hiérarchie des données se détaille comme suit :

- Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables, soit directement soit indirectement;
- Niveau 3 – données qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

11. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Les valeurs comptables des actifs et des passifs à court terme se rapprochent de leur juste valeur en raison de la période assez courte à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments financiers. Les prêts et créances sont présentés au coût après amortissement.

Dérivé

L'Administration portuaire conclut, de temps à autre, des contrats de change à terme pour fixer le taux de change des dollars américains à des dates futures afin de réduire l'exposition de l'Administration portuaire aux fluctuations de taux de change sur les flux de trésorerie libellés en dollars américains (\$ US). Les contrats conclus ne sont pas détenus à des fins de spéculation. Ils agissent comme couvertures économiques, mais ce ne sont pas des couvertures aux fins comptables et, par conséquent, l'Administration portuaire n'applique pas la comptabilité de couverture. Au 31 décembre 2010, tous les contrats de change à terme conclus auparavant par l'Administration portuaire étaient réglés (600 \$ US en 2009).

Les contrats sont considérés comme des instruments dérivés et sont classés comme détenus à des fins de transaction; par conséquent, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats. Les instruments dérivés ont été classés dans le Niveau 2 et évalués aux prix en vigueur sur le marché pour des instruments comportant des caractéristiques et des échéances similaires, selon une analyse de la valeur nette actualisée.

12. Facilités de crédit

L'Administration portuaire détient une facilité de crédit renouvelable non garantie pour un montant maximal de 35 000 \$ (35 000 \$ en 2009) qui porte intérêt au taux préférentiel. Au 31 décembre 2010, le montant prélevé sur la facilité renouvelable s'élevait à 4 618 \$ (5 840 \$ en 2009) et un montant de 30 382 \$ (29 160 \$ en 2008) était disponible. L'Administration portuaire est tenue de respecter certaines clauses restrictives financières en vertu de l'entente bancaire (note 14).

13. Obligation au titre des prestations constituées

L'Administration portuaire a été créée le 1^{er} mars 1999, comme il est décrit à la note 1 complémentaire aux états financiers. En vertu de la *Loi maritime du Canada*, l'Administration portuaire a été tenue d'établir, au plus tard le 1^{er} mars 2000, des régimes de retraite pour ses salariés en vigueur au 1^{er} mars 1999, comparables aux régimes de retraite qui étaient en place immédiatement avant qu'elle ne devienne une administration portuaire. Avant le 1^{er} mars 1999, tous les salariés étaient assujettis au Régime de pension de retraite de la fonction publique. L'Administration portuaire s'est conformée à cette exigence et a établi des régimes de retraite à prestations déterminées, offerts seulement aux salariés en poste au 1^{er} mars 1999. Un régime de retraite à cotisations déterminées a été établi pour les salariés embauchés après le 1^{er} mars 1999. L'Administration portuaire a conclu une entente relative à un régime de retraite complémentaire sans capitalisation à l'intention de salariés désignés.

Le régime de retraite à prestations déterminées et l'entente relative au régime de retraite complémentaire prévoient des prestations de retraite fondées sur les années de service et les gains moyens de fin de carrière et sont indexés en fonction de l'inflation après la retraite.

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

13. Obligation au titre des prestations constituées (suite)

Des renseignements sur la situation financière des régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes d'avantages sociaux/postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2010 sont présentés ci-dessous :

	Régimes de retraite		Autres régimes		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées	9 595 \$	7 240 \$	2 030 \$	1 740 \$	10 487 \$	8 980 \$
Juste valeur des éléments d'actif du régime	9 578	8 059	—	—	9 578	8 059
Situation de capitalisation - surplus (déficit) du régime	(17)	819	(2 030)	(1 740)	(909)	(921)
Pertes actuarielles non amorties et coûts des services passés	1 531	78	—	—	1 531	78
Actif au titre des prestations constituées (obligation au titre des prestations constituées)	1 514 \$	897 \$	(2 030) \$	(1 740) \$	(516) \$	(843) \$

Les autres régimes comprennent des droits à des paiements forfaitaires pour tous les salariés au moment de leur retraite, calculés conformément aux politiques de l'Administration portuaire. Ces régimes, qui ne sont pas capitalisés, sont évalués au moyen de la méthode de répartition des prestations et selon la meilleure estimation fournie par la direction de l'indexation des salaires et l'âge de la retraite des salariés. Les hypothèses utilisées dans la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées sont conformes aux hypothèses utilisées dans la détermination de l'obligation des prestations constituées des régimes de retraite, à l'exception du taux d'actualisation.

L'administration portuaire est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et, par conséquent, n'est pas obligatoirement soumise à la loi sur l'indemnisation des travailleurs de la Nouvelle-Écosse (*Workers' Compensation Act*). L'Administration portuaire est considérée comme un employeur autoassuré qui est responsable de l'indemnisation des accidentés du travail depuis sa constitution en société et avant. L'obligation de l'Administration portuaire au titre du régime non capitalisé d'indemnisation des accidentés du travail repose sur les prestations d'invalidité et de survivant attribuées et sur les prestations pouvant être octroyées pour des accidents survenus jusqu'à la date d'évaluation. Le régime est conforme à la loi sur les accidents de travail de la Nouvelle-Écosse.

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

13. Obligation au titre des prestations constituées (suite)

Les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées dans la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées à l'égard des régimes de retraite et autres régimes d'avantages sociaux/postérieurs à l'emploi et de la juste valeur des éléments d'actif du régime de retraite au 31 décembre 2010 :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Taux d'actualisation		
Régimes de retraite	5,75 %	6,75 %
Autres régimes d'avantages sociaux/postérieurs à l'emploi	5,0 %-5,25 %	6,0 %-6,25 %
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif du régime		
Régime de retraite	7,00 %	7,00 %
Régime de retraite complémentaire	3,50 %	3,50 %
Augmentation du taux de rémunération		
Régime de retraite	4,00 %	3,90 %
Régime de retraite complémentaire	4,00 %	3,90 %
Régime désigné	3,00 %	2,90 %

Les charges nettes (le recouvrement net) pour les régimes d'avantages sociaux de l'Administration portuaire sont comme suit :

	<u>Régimes de retraite</u>		<u>Autres régimes</u>		<u>Total</u>	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Régime à prestations déterminées	230 \$	205 \$	290 \$	(140) \$	520 \$	65 \$
Régime à cotisations déterminées	145	135	-	-	145	135
	<u>375 \$</u>	<u>340 \$</u>	<u>290 \$</u>	<u>(140) \$</u>	<u>665 \$</u>	<u>200 \$</u>

Autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de l'Administration portuaire :

	<u>Régimes à prestations déterminées</u>	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Cotisations patronales	846 \$	729 \$
Cotisations salariales	126	118
Prestations versées	236	197

La date d'évaluation utilisée pour déterminer l'actif du régime et l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre 2010. L'évaluation actuarielle la plus récente et la prochaine évaluation requise aux fins de capitalisation sont les suivantes :

	<u>Évaluation actuarielle la plus récente</u>	<u>Prochaine évaluation actuelle requise</u>
Régime de retraite à prestations déterminées	31 décembre 2009	31 décembre 2010
Entente relative au régime de retraite complémentaire	31 décembre 2009	31 décembre 2010

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

14. Gestion du risque de capital

Les objectifs de l'Administration portuaire en matière de gestion du capital sont de veiller à ce que ses liquidités soient suffisantes pour remplir ses obligations financières et réaliser ses plans opérationnels et stratégiques afin de continuer à offrir des avantages aux parties prenantes et pour rester viable sur le plan financier. L'Administration portuaire évalue continuellement sa structure du capital et y apporte des ajustements en fonction des fluctuations de la conjoncture et des caractéristiques du risque liées à ses actifs sous-jacents. Selon ses lettres patentes, l'emprunt global de l'Administration portuaire ne peut pas dépasser 75 000 \$ et l'Administration portuaire ne peut pas emprunter d'argent à titre de mandataire de Sa Majesté. À l'heure actuelle, l'Administration portuaire compte en grande partie sur les flux de trésorerie provenant de l'exploitation et sur sa facilité de crédit à terme renouvelable pour financer son programme de dépenses en immobilisations. Le capital de l'Administration portuaire comprend une dette bancaire et des capitaux propres, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Dette totale	4 618 \$	5 840 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>892</u>	<u>19</u>
Dette nette	3 726	5 821
Capitaux propres	<u>143 193</u>	<u>137 177</u>
Capital sous gestion	<u>146 919 \$</u>	<u>142 998 \$</u>

Dans le cadre des conventions d'emprunt existantes, les clauses restrictives financières sont surveillées et communiquées, comme l'exigent les modalités de la convention de crédit, de façon trimestrielle pour veiller à la conformité. L'Administration portuaire était en conformité avec toutes les conventions d'emprunt au cours de l'exercice.

15. Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :		
Débiteurs	(1 019) \$	437 \$
Charges payées d'avance	(62)	(171)
Créditeurs et charges à payer	4 878	(2 371)
Produits reportés	<u>1 165</u>	<u>315</u>
	<u>4 962 \$</u>	<u>(1 790) \$</u>
Dette bancaire, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	892 \$	19 \$
Dette bancaire	<u>(4 618)</u>	<u>(5 840)</u>
	<u>(3 726) \$</u>	<u>(5 821) \$</u>
Intérêts versés, y compris les intérêts capitalisés	<u>220 \$</u>	<u>148 \$</u>

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

16. Autres informations

La *Loi maritime du Canada* exige la communication de la rémunération et des indemnités versées aux administrateurs et à certains salariés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, comme suit :

Nom	Titre	Rémunération	Jetons de présence	Indemnité
Mark MacDonald	Président du conseil d'administration	28 \$	35 \$	– \$
D. Geoffrey Machum	Vice-président du conseil d'administration	14	23	–
Trevor Johnson ¹⁾	Administrateur	11	14	–
David Henderson ²⁾	Administrateur	11	16	–
Thomas McInnis ³⁾	Administrateur	11	16	–
L. Anne Galbraith ⁴⁾	Administratrice	11	18	–
David Fox	Administrateur	8	17	–
Karen Oldfield	Présidente-directrice générale	291	–	11
Paul MacIsaac	Vice-président principal	202	–	7
George Malec	Vice-président, Développement des affaires et exploitation	199	–	7
Krista Dempsey	Vice-présidente, Immeubles	147	–	7

- 1) Président du Comité des ressources humaines et de la rémunération
2) Président du Comité de sécurité, de l'environnement et de la prévention
3) Président du Comité de la stratégie de porte d'entrée
4) Présidente du Comité d'audit

17. Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données comparatives de 2009 ont été reclassées afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour 2010.